

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES DES DEUX-SÈVRES- SAISON 2024

REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

Poucet - Poussin – Benjamin – Minime - Cadet

Tour 1	Samedi 16 mars 2024	Golf Club du Bocage Bressuirais
Tour 2	Samedi 6 avril 2024	Golf des Forges
Tour 3	Samedi 4 mai 2024	Golf Bluegreen de Niort Romagné
Tour 4	Samedi 25 mai 2024	Golf Bluegreen de Mazières

Le tour 3 comptera pour le calcul du mérite jeune

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être de nationalité française.
- Être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du département des Deux-Sèvres.
- Être à jour du droit de jeu fédéral pour les joueuses et joueurs de 1^{ère} série.
- Avoir envoyé avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.
- Ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur son espace licencié ffgolf (ffgolf.org).
- Répondre aux catégories d'âge ci-dessous (au 01/01/2024).
- **Être classé**

1-2) Quotas par catégorie d'âge (catégories 2024)

CATEGORIE	Année de naissance	Garçons	Filles	Nombre Total
		Nombre	Nombre	
Cadets	2007-2006	5	0	5
Minimes	2009-2008	11	3	14
Benjamins	2011-2010	12	0	12
Poussin	2013-2012	11	3	14
Poucet	2015-2014	3	1	4
Nombre total :		42	7	49

Les joueurs doivent être capable de faire un parcours 18 trous

NOTA : Si le nombre des inscrits excède les quotas prévus, la priorité sera donnée en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis aux plus anciens (2^{ème} année de la catégorie), puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent. Si une catégorie n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

Des Wild-Cards pourront être étudiées à titre exceptionnel.

II- ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions :

- Les inscriptions sont gratuites.
- Elles se font par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité des Deux-Sèvres par courriel (cdgolf79@gmail.com) avant 14H00 le jeudi précédent l'épreuve avec les noms, prénoms, date de naissance, catégories, séries et index des joueurs.
- **Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.**

2-2) Forfaits :

- Tout forfait non notifié au plus tard 48h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.

2-3) Le comité transmettra les horaires des départs aux clubs pour communication aux joueuses et joueurs, ils seront également consultables sur le site du comité : <https://www.cdgolf79.org>

III- FORME DE JEU

3-1) Les distances de jeu seront celles préconisées § 3.6-4 du Vade-mecum ; elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.

Catégorie	Garçons	Filles
Cadets/Minimes	5945 mètres	5035 mètres
Benjamins	5540 mètres	4660 mètres
Poussins	4910 mètres	4275 mètres
Poucets	2700 mètres	2700 mètres

3-2) Forme de jeu :

- **Score maximum (9 coups par trou) – 18 trous par tour**
- Classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.

3-3) Classement

3-3.1) Individuel

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous. Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 60 points ; 4^{ème} 50 points ; 5^{ème} 40 points = $(60+50+40) / 3 = 50$ points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.

Place	Points	
	Garçons	Filles
1er	100	100
2ème	80	80
3ème	60	60
4ème	50	50
5ème	40	40
6ème	30	30
7ème	20	20
8-10ème	10	10
11-15ème	5	5

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 3 meilleures cartes. Les joueurs n'ayant participé qu'à une ou deux épreuves seront classés avec les seuls points obtenus. Pour la 1^{ère} place, si après le classement en point l'égalité persistait, les joueurs seront départagés en comparant la carte non prise en compte, puis la meilleure carte des 4 tours, puis la 2^{ème} meilleure carte des 3 tours, etc...

3-3.2) Par club

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue dans chacune des catégories, pour chacune des trois épreuves selon la table ci-dessous. Le classement sera fait sans départager les ex æquo : si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Place	Points	
	Garçons	Filles
1 ^{er}	10	10
2 ^{ème}	8	8
3 ^{ème}	6	6
4 ^{ème}	5	5
5 ^{ème}	4	4
6 ^{ème}	3	3
7 ^{ème}	2	2
8-10 ^{ème}	1	1

Après les 4 épreuves, un classement sera fait par club en cumulant les points obtenus par les joueurs et joueuses d'un même club.

En cas d'annulation d'un des quatre tours, le classement individuel sera fait par sexe et par catégorie sur le score brut du tour joué. En cas d'égalité le départage se fera par l'ordinateur. Le classement par club se fera avec le même barème sur les points acquis lors du tour joué.

V – DEROULEMENT DES EPREUVES

5-1) Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte (pas de blue-jean, de survêtement, de tenue de jogging) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vademecum 2024).
- Les cadets ne sont pas autorisés, même entre joueurs.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Les parents et accompagnateurs ne pourront suivre les joueurs qu'à une distance raisonnable, **Les conseils étant interdits.**
- En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.
- Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « suiveurs de partie ».
- Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf. § 1.2.2-4 Vademecum 2024).

Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur

5-2) Appareils de mesure de distance

- L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de l'éventuelle partie de reconnaissance.

Pénalités pour non-respect de la règle – strokeplay, strokeford et match play :

- 1^{ère} infraction : le joueur encourt la pénalité générale (perte du trou en match play et pénalité de 2 coups de coups en stroke play) ;
- 2^{ème} infraction : disqualification.

5-3) Gestion des épreuves

La gestion du championnat est assurée par le Comité Départemental de Golf des Deux-Sèvres.

L'organisation de chaque tour est à la charge de chaque Association Sportive des clubs accueillants.

Les résultats seront compilés après chaque tour par le Comité Départemental de Golf des Deux-Sèvres puis transmis aux clubs.

5-4) Départs

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index.

VI- REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu pour chaque catégorie à l'issue de la compétition.

Les premiers et premières de chaque catégorie sont récompensé(e)s et déclaré(e)s « Champion(ne) Départemental(e) » ;

Un goûter est offert par le Comité de Golf des Deux-Sèvres à cette occasion.

VII-COMITE DE L'EPREUVE

La composition du comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel. Elle comportera au minimum :

- Un représentant du Comité Départemental
- Un représentant du golf recevant

Le Comité de l'épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou de conditions climatiques.